

# LE DEVOIR

## CULTURE

Contrepoints sur l'affaire SLAV. La chronique d'Odile Tremblay. | **B 8**

CAHIER **2**

## MONDE

Theresa May survit de justesse à un vote de confiance à la suite du rejet de l'entente sur le Brexit



2009



2019

## De l'exposition du soi à la surveillance d'État

Le défi 10 ans de Facebook est-il utilisé pour nourrir un algorithme de reconnaissance des visages ?

FABIEN DEGLISE  
LE DEVOIR

L'appel au partage aurait un objectif caché. En invitant les utilisateurs de ses réseaux à témoigner en deux photos de l'effet du temps sur leur visage dans le cadre du « 10 Year Challenge » — le défi 10 ans — qui actuellement anime Facebook et Instagram, la multinationale américaine cherche-t-elle plus qu'à faire sourire et émouvoir ses abonnés ? Plusieurs observateurs le pensent en voyant dans ce jeu l'occasion pour Facebook d'alimenter et d'affiner son algorithme de reconnaissance faciale, un outil utilisé par l'entreprise pour le profilage et la surveillance de ses utilisateurs.

La suspicion s'exprime d'ailleurs alors qu'un regroupement de 85 ONG américaines, piloté par l'American Civil Liberties Union (ACLU), a invité cette semaine un autre géant du numérique, Amazon, à cesser la commercialisation de son logiciel de reconnaissance des visages à des États et gouvernements, et ce, en raison des risques élevés que fait peser cette technologie issue de l'intelligence artificielle sur les libertés civiles et individuelles tout comme sur la démocratie.

« Le divertissement occulte souvent la réflexion sur l'impact et les enjeux d'une technologie, résume André Mondoux, professeur de communication à l'UQAM et cofondateur du Groupe de recherche sur l'information et la surveillance au quotidien (GRISQ). Le "10 Year Challenge" est sans doute utilisé par Fa-

cebook pour enseigner à ses algorithmes comment les gens vieillissent et comment reconnaître l'évolution d'un visage dans le temps. Ce n'est pas une mince affaire et les abonnés y répondent sans trop se questionner. »

Depuis quelques jours, des milliers de personnes, dont un grand nombre de personnalités publiques aux États-Unis comme ici au Québec, ont répondu à cet appel de l'exposition du soi en diffusant deux photos côte à côte, l'une datant de 2009 et l'autre, de 2019. L'événement fédéré par le mot-clic #10yearchallenge se veut ludique et social, même si, pour l'essayiste Kate O'Neill, auteure de *Tech Humanist*, il devrait surtout faire s'allumer les lumières afin d'éclairer les intentions qu'il transporte.

VOIR PAGE A 4 : FACEBOOK

## Apôtres d'une éducation sexuelle à la carte

STÉPHANE BAILLARGEON  
LE DEVOIR

La conférence durait depuis une heure quand la troisième question de la salle était de savoir si le gouvernement encourage la fornication entre les jeunes avec son cours sur l'éducation sexuelle. Comme toutes les autres, cette question a été soumise par écrit, de manière anonyme, et c'est le docteur Raouf Ayas, un des deux conférenciers, qui y a répondu.

« Je ne ferai pas de procès d'intention, a dit le panéliste. Je ne dis pas que le gouvernement encourage quelque chose de mal. Je pense que le ministère est pris avec des théories et une idéologie et une laïcité qu'il veut imposer à tout le monde. On est dans une société de consommation. Et consommer des avortements. Et consommer des capotes. Je ne sais pas. Mais de là à dire que le gouvernement encourage la fornication, je ne sais pas. »

La table ronde organisée mercredi en soirée dans l'arrondissement de Saint-Laurent à Montréal était présentée sous le titre « L'éducation sexuelle au Québec, de la controverse à la solution ». L'invitation promettait de « proposer une stratégie et un outil pour les parents qui se sentent interpellés » par le cours d'éducation sexuelle qui sera implanté cette année au Québec. La salle remplie contenait une centaine de personnes, assez âgées, plutôt des grands-parents que des parents, à vrai dire.

La « solution » en question n'est pas de retirer les enfants des classes quand la matière jugée litigieuse est enseignée. La « stratégie » préconise plutôt une négociation avec les enseignants pour les convaincre de dessiner un plan pédagogique adapté aux rejets des parents qui en ferait la demande quelques jours avant la classe.

Cette espèce d'accommodement ou d'enseignement à la carte s'appuie sur une analyse conjointe de l'abbé Robert Gendreau, directeur du Service de pastorale liturgique de l'Archevêché de Montréal, et du médecin Raouf Ayas, cardiologue. Ils cosignent un pamphlet intitulé « *Réflexions pour susciter le dialogue parents/enfants sur le programme Éducation à la sexualité du ministère de l'Éducation du Québec de la maternelle à la 3<sup>e</sup> année du primaire* ». Le livre au titre « pas sexy » (dit l'auteur Gendreau) date du 5 janvier.

« Nous vivons une époque où le gouvernement propose de prendre la place des parents, a expliqué d'entrée de jeu l'animateur de la table, Raymond Ayas, fils du médecin essayiste. Nous estimons que les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants. Nous avons produit une certaine approche

VOIR PAGE A 2 : APÔTRES

## INDEX

Avis légaux.....	A4
Éditorial.....	A6
Idées.....	A7
Monde.....	B1
Décès.....	B2
Économie.....	B4
Sports.....	B6
Météo.....	B6
Mots croisés.....	B6
Sudoku.....	B6
Culture.....	B7
Grille TV.....	B7

## Mike Ward retrouve Jérémie Gabriel en Cour d'appel

L'humoriste veut faire annuler sa condamnation pour avoir moqué le handicap du chanteur

JESSICA NADEAU  
LE DEVOIR

« Amener un humoriste qui fait de l'humour noir en cour pour une *joke trash*, ce serait comme donner un *ticket* à Vin Diesel parce qu'il chauffait vite dans *Fast and Furious*. » C'est par cette image que l'humoriste Mike Ward résume la cause pour discrimination plaidée à la Cour d'appel mercredi.

Le dossier, qui oppose l'humoriste au chanteur Jérémie Gabriel, est toutefois beaucoup plus complexe. Est-ce qu'une blague sur une personne handicapée peut être jugée discriminatoire ? Et si oui, où doit-on tracer la ligne entre le droit à la dignité et le droit à la liberté d'expression ?

C'est sur ces points de droit très pointus que les trois juges de la Cour d'appel devront se prononcer.

« Je ne sais pas [ce que les juges vont décider], mais je peux vous dire que la question soulève des points de droit les plus essentiels de notre société », a soutenu, au terme des audiences, l'avocat Julius Grey, qui défend Mike Ward.

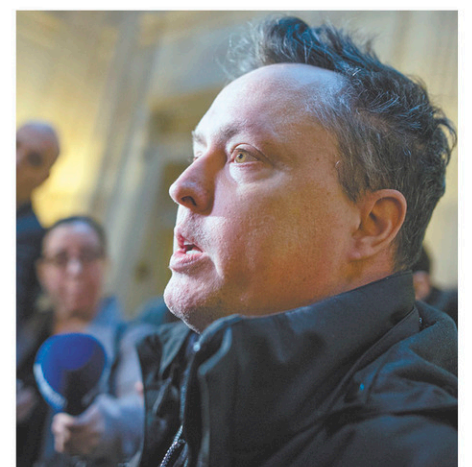
Pendant près de deux heures, il a tenté de convaincre les magistrats que le juge de première instance avait erré. Dans son jugement, qui date de 2016, le juge Scott Hughes du Tribunal des droits de la personne avait jugé que le chanteur Jérémie Gabriel et sa mère, Sylvie Gabriel, avaient été victimes de discrimination. Il avait condamné l'hu-

moriste à leur payer 42 000 \$ en dommages moraux et punitifs pour une série de blagues qui écorchaient le jeune chanteur qui souffre du syndrome de Treacher Collins.

### Discriminatoire ?

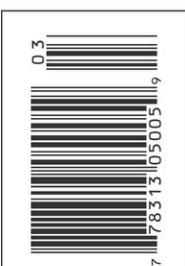
À la Cour d'appel, M<sup>e</sup> Julius Grey a défendu mercredi sa vision de la discrimination, affirmant que contrairement à une personne qui aurait perdu son emploi ou à qui on aurait refusé l'accès à un lieu en raison de son ethnicité ou de son handicap, il n'y a pas, dans une blague, de dommages concrets autres qu'une blessure d'ego et que cela n'est pas de la discrimination.

VOIR PAGE A 5 : WARD



Mike Ward défend son droit de pratiquer un humour « trash ».

JACQUES NADEAU LE DEVOIR



# A 2 ACTUALITÉS

III MONTRÉAL

## Tensions chez les cols bleus

JEANNE CORRIVEAU  
LE DEVOIR

La tutelle du Syndicat des cols bleus de Montréal, qui dure depuis près de deux ans, n'a pas calmé les tensions dans les rangs syndicaux. La rémunération de l'ancienne présidente Chantal Racette de même que le projet de révision des statuts et règlements du syndicat divisent les troupes. Des retraités comptent même s'adresser aux tribunaux jeudi afin d'empêcher la tenue des prochaines assemblées dont ils sont exclus.

Le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) national invite les cols bleus à faire le ménage dans les règles de gestion de leur syndicat, sous tutelle depuis mai 2017. Une proposition pour modifier les statuts et règlements sera soumise au vote lors d'assemblées qui se tiendront les 22, 23 et 24 janvier prochains, ainsi que le 2 février dans différents lieux sur l'île de Montréal.

Mais la tenue même de ces assemblées est en péril. Une requête en injonction interlocutoire doit être présentée jeudi matin au palais de justice de Montréal par deux retraités cols bleus qui veulent empêcher la tenue de ces assemblées. C'est que, contrairement à la coutume, seuls les membres actifs y seront admis. « Ils ne peuvent pas faire une assemblée en refusant les retraités alors que selon les statuts en vigueur, on a le droit d'être là », explique André Lepage, l'un des instigateurs de la requête. « Il y a des décisions qui concernent les retraités. Il faut quand même être présents. »

Le projet de révision des statuts prévoit d'ailleurs que pour assister aux assemblées, les retraités devront demander une carte de membre honoraire et leur présence devra être approuvée par l'assemblée. En coulisse, des cols bleus ne cachent pas leur exaspération de voir l'ancien président Jean Lapierre assister régulièrement aux assemblées.

Mais ce dossier est loin d'être le seul à diviser les troupes. La rémunération

consentie à l'ex-présidente Chantal Racette pendant ses deux années de mandat suscite aussi la grogne. En septembre dernier, en assemblée générale, ces données ont été présentées aux membres.

### La rémunération

En 2016, M<sup>me</sup> Racette a reçu un salaire de 136 505 \$, pour une rémunération totalisant près de 186 000 \$, montant qui inclut des allocations et divers autres avantages sociaux.

Pour les cinq mois de 2017 qui ont précédé sa destitution et la tutelle du syndicat qu'elle dirigeait, elle a touché un salaire de 109 191 \$, pour une rémunération totale de 138 500 \$. « Cette rémunération de 2017 est particulièrement élevée parce qu'elle inclut beaucoup de vacances et congés accumulés qui ont été versés cette année-là », a précisé par courriel le SCFP, qui administre la tutelle.

Ce montant fait sourciller de nombreux cols bleus compte tenu des restrictions imposées dans le règlement du syndicat qui limite à deux semaines le temps qui peut être accumulé. Des cols bleus ont confié au *Devoir* ne pas comprendre que le SCFP ait pu approuver le versement d'une telle somme.

Jointe par *Le Devoir*, Chantal Racette met les critiques sur sa rémunération sur le compte d'une tentative de diversion des véritables enjeux concernant les nouveaux statuts. Elle cite la gestion des immeubles appartenant au syndicat, qui sera révisée dans les nouveaux statuts. « Michel Parent a eu ce salaire pendant douze ans. C'est dans nos statuts. Je n'ai rien changé à ça », soutient-elle en précisant que pour la période du 17 juillet au 2 octobre 2017 — alors qu'elle n'était plus présidente —, elle a reçu un salaire pour des vacances, des congés remis et du temps accumulé.

Chantal Racette estime faire l'objet d'une campagne de salissage de la part d'opposants. « Ils continuent de vouloir me démontrer, comme ils l'ont fait avec Jean Lapierre. [...] Qu'ils me di-



sent ce que j'ai fait de pas correct. J'ai été innocenté de tout. »

De son côté, le SCFP précise que les sommes accordées à l'ex-présidente ont été permises « par une interprétation large de la politique de dépenses adoptée par la direction de la section locale, et étaient en vigueur depuis de nombreuses années ». L'allocation automobile, de quelque 15 000 \$, est jugée particulièrement importante, mais correspondait à une pratique de longue date, indique-t-on.

### Fonds d'aide aux aînés

Des cols bleus dénoncent également la gestion d'un fonds de 1,2 million destiné à venir en aide aux retraités en difficulté. Ce fonds permettait notamment à des bénévoles d'accompagner des retraités à des rendez-vous. Ils pouvaient alors bénéficier d'allocations quotidiennes pour leurs repas et d'un remboursement pour le kilométrage parcouru.

Or, les montants versés aux anciens membres ont été très limités entre 2016 et 2018, soit environ 15 % des sommes dépensées. Le reste a servi essentiellement à rembourser les allocations quotidiennes et le kilométrage. « Le fonds avait effectivement des frais d'administration démesurés compte

**L'ex-présidente du syndicat des cols bleus de Montréal Chantal Racette a touché une rémunération de 138 500 \$ pour les cinq mois qui ont précédé sa destitution en 2017.**

JACQUES NADEAU  
LE DEVOIR

tenu des prestations versées », a commenté le SCFP. « Personne n'a abusé de cet argent. Les bénévoles recevaient des « per diem » qui n'étaient pas déraisonnables en soi, mais manifestement, la gestion de ces bénéfices était trop coûteuse. »

### Pas de malversations

Les vérifications effectuées par l'équipe du tuteur Denis Régimbald, qui a pris les commandes du syndicat en mai 2017, n'ont pas révélé de malversations ou de détournement de fonds, soutient le SCFP. Une « administration déficiente » et « d'importantes lacunes organisationnelles » ont toutefois été constatées. « Les conditions avantageuses dont les élus ont bénéficié n'étaient pas frauduleuses, mais étaient plutôt le résultat d'une interprétation très généreuse des règles en place, et ce, depuis de nombreuses années », indique le SCFP.

Avec les nouveaux statuts, le SCFP veut mettre fin à une concentration de pouvoirs dans les mains de trois officiers, dont la présidence. Il suggère que davantage de décisions soient assujetties au comité de direction et à l'assemblée générale. Le SCFP souhaite aussi instaurer plus de transparence dans la gestion des finances du syndicat.

### Déception

Reste que le mécontentement chez de nombreux syndiqués ne se dissipe pas. Rappelons que la contestation à l'égard de l'ancienne présidente avait pris de l'ampleur après qu'elle eut ordonné, à l'automne 2016, que des GPS soient installés sur les véhicules personnels de deux membres de la direction afin de suivre leurs déplacements. Quand le directeur québécois du SCFP, Marc Ranger, a été bousculé par des cols bleus lors d'un congrès en mai 2017, le SCFP avait perdu patience et imposé une tutelle.

Plusieurs cols bleus, qui n'ont pas voulu être nommés, se disent déçus de la tutelle. Certains accusent le SCFP de manquer de transparence. « On croyait sincèrement qu'un ménage serait fait. Malheureusement, la politique est venue se mêler de ça. Aujourd'hui, c'est devenu ingérable à plusieurs égards », affirme l'un d'eux.

Une fois les nouveaux statuts adoptés, des élections seront tenues pour choisir un nouveau bureau syndical.

## EN BREF



Benoit Charette

JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

### GNL Québec : Charette corrige le tir

Après avoir affirmé en fin de matinée mercredi que le gouvernement du Québec tiendrait compte des émissions de gaz à effet de serre de la production du gaz naturel qui sera liquéfié au Québec avec le projet Énergie Saguenay, le ministre de l'Environnement, Benoit Charette, a corrigé le tir en après-midi : l'examen se limitera au seul « territoire québécois ». Selon les groupes écologistes, l'examen de ces impacts dits « en amont » est d'autant plus nécessaire que le gaz qui sera acheminé au Québec sera exploité en utilisant la fracturation hydraulique. Cette exploitation gazière génère des fuites de gaz, notamment de méthane, et nécessite l'utilisation de millions de litres d'eau pour chaque forage.

Le Devoir

### Rectificatif

Quelques mots du texte de Christian Rioux intitulé « *Et maintenant?* », publié le mercredi 16 janvier en pages A 1 et A 4, ont malencontreusement été effacés à l'impression. En page A 4, la première phrase aurait dû se lire ainsi : « Dans un Parlement normal, une défaite aussi humiliante aurait immédiatement provoqué la démission du premier ministre. »

## Et la morale ?

### APÔTRES

SUITE DE LA PAGE A 1

pour nous conformer aux exigences du gouvernement tout en respectant notre vision du monde. »

Le père Gendreau, ecclésiastique depuis plus de trois décennies, a insisté sur cette idée de permettre un dialogue constructif entre les parents et l'État. « Le gouvernement a le pouvoir, les parents ont l'autorité. Comment peuvent-ils l'exercer ? En donnant un petit coup de main aux parents. Qu'ils soient les premiers intervenants. »

Raymond Ayas a aussi dit que l'État attaque la vision du monde des croyants, ce qui constitue une entorse à la liberté de croyances. « L'objectif du gouvernement est louable, a encore résumé M. Ayas fils. Nous comprenons qu'il veut ce programme dans toutes les écoles. Nous ne demandons pas un droit d'exemption. Nous proposons un moyen alternatif, comme pour les enfants qui ont des besoins spéciaux. On se dit : "Et si on créait un cheminement alternatif, négocié entre les parents et le professeur?" »

Les auteurs du manuel alternatif jugent que le programme ministériel impose des enseignements sexuels à des enfants réputés trop jeunes pour les subir. Le médecin a décortiqué le programme devant l'assemblée. Il a par exemple mis en doute la pertinence de prévenir les abus sexuels en faisant « de tous les adultes des suspects » et « en entrant dans la tête des choses croches ». Il a aussi demandé pourquoi les documents officiels présentent une « vision positive » de la sexualité. « Tout ce qui est sexe est positif. »

Il a demandé pourquoi le programme prévoit pour les adolescents des enseignements sur différentes orientations sexuelles. « Il me semble que 12 ou 13 ans, c'est quand même jeune. » Il a dit que la psychologie n'est pas une science exacte. « Ça peut changer. Il faut la science, mais il faut l'amour. Dans ce programme du ministère, on ne parle pas d'amour. Dans la société actuelle, tout le monde accuse tout le monde. Il n'y a pas d'amour. Toute question qui se pose à vous abordée là avec la perspective de l'amour. Le

**On nous accuse de parler juste de chasteté. Non. Mais on en parle. La maîtrise de soi est une œuvre de longue haleine.**

ROBERT GENDREAU



Le docteur Raouf Ayas et l'abbé Robert Gendreau, essayistes et conférenciers qui s'opposent au programme d'éducation sexuelle.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Christ a dit que notre religion est une religion d'amour. »

Les reproches découlent aussi du fait que les cours d'éducation sexuelle contreviendraient aux valeurs catholiques.

Lesquelles, précisément? « Il n'y a pas d'amour dans ce programme, a dit le D<sup>r</sup> Ayas. Le vrai amour, c'est quand on donne aux autres. Si vous ne voulez pas parler de chasteté, d'abstinence, etc., vous faites quoi? Vous dites que tout est bon. Tu vas sortir avec ta copine, que tu aies 15 ans, 11 ans, 8 ans, tout est bon. Il n'y a pas de jugement moral. Il n'y a personne qui dit moralement ce qui est bon ou pas dans ce programme. »

Pour l'Église catholique, la sexualité doit demeurer une réalité de l'amour conjugal dans le cadre indissoluble du mariage tout en restant « ouverte à la procréation ». En clair, la doctrine catholique rejette les rapports sexuels hors mariage, bannit les méthodes contraceptives artificielles et abhorre l'homosexualité. La recherche du plaisir pour lui-même, seul ou avec les autres, est également proscrite.

« On nous accuse de parler juste de chasteté, a dit M. Gendreau. Non. Mais on en parle. La maîtrise de soi est une œuvre de longue haleine. »

L'archevêché s'est dissocié de la démarche Gendreau-Ayas comme de l'ouvrage présenté par la hiérarchie catholique comme une simple initiative personnelle de son directeur de pastorale.

L'Assemblée des évêques du Québec n'a pas non plus recommandé le boycottage des cours d'éducation sexuelle.

« Nous ne sommes pas dans une logique de combat. Nous ne sommes pas là pour faire des poursuites judiciaires », a résumé Raymond Ayas.

Le ministère de l'Éducation reste ferme en affirmant que les exemptions aux formations sur le sujet de la sexualité ne seront offertes que de manière exceptionnelle et pour des motifs importants, par exemple si des enfants ont vécu des traumatismes et des agressions. Le premier ministre Legault a aussi affirmé clairement qu'il n'était pas d'accord avec la proposition de retrait à la demande de l'abbé et du D<sup>r</sup> Ayas.

Les médias n'ont pas non plus épargné l'idée de stricte obédience aux doctrines vaticanes. Il faut dire que les propositions catholiques sur l'éducation sexuelle arrivent en pleine ère post-#MeToo et au milieu d'innombrables révélations concernant les agressions sexuelles commises pendant des décennies par des membres du clergé.

« On accuse l'Église de bien des choses, ces temps-ci. Le timing n'est pas très bon, m'a dit mon archevêque, a admis le père Gendreau. Mais comme me l'a dit un ami, la question des prêtres pédophiles, c'est un sur 220, selon une étude récente aux États-Unis. Est-ce qu'on va complètement balayer l'Église à cause de ça? »

## Choisir ses valeurs

MICHEL DAVID



Ceux qui étaient présents à l'Assemblée nationale le 5 décembre 2014 se souviendront toujours de l'hommage émouvant qui avait été rendu aux victimes de la tuerie de l'École polytechnique 25 ans après le drame.

Ce jour-là, le premier ministre Philippe Couillard s'était engagé à reconstituer le registre des armes à feu, dont les données concernant le Québec avaient été mises sous scellés sur ordre de la Cour fédérale, les préservant ainsi de la destruction projetée par le gouvernement Harper.

D'une certaine façon, le registre, créé au départ à la suite des pressions des survivantes et des familles des victimes de 1989, fait maintenant partie de l'identité québécoise et reflète nos valeurs. De toutes les provinces canadiennes, le Québec est la seule où il a survécu. Partout ailleurs, sa disparition a même été accueillie comme un bon débarras.

Chaque fois qu'il tente timidement de renforcer des mesures de contrôle dont l'utilité devrait pourtant apparaître évidente, Justin Trudeau s'empresse de réitérer qu'il n'est pas question de ressusciter le registre honni.

C'est le 29 janvier 2018 que la promesse de M. Couillard a été officiellement tenue. La nouvelle loi accordait un délai d'un an aux propriétaires d'armes à feu sans restriction pour les faire immatriculer, même si elles étaient déjà enregistrées dans l'ancien registre pancanadien, sous peine d'une amende pouvant aller de 500 \$ à 5000 \$.

Un an plus tard, c'est très loin d'être chose faite. Les propriétaires d'armes ont boudé massivement le registre. En début de semaine, seulement 317 850 armes avaient été enregistrées sur les 1,6 million qui sont en circulation sur le territoire québécois.

•••••

Au début du mois, le collectif PolySeSouvient a rendu public un sondage effectué par la firme Léger entre le 21 et le 26 décembre 2018, selon lequel 78 % des Québécois souhaitent que la loi soit appliquée dès son entrée en vigueur, le 29 janvier prochain, « incluant l'émission d'amendes en cas de non-respect délibéré ».

Le groupe « Tous contre un registre québécois des armes à feu », qui avait appelé au boycottage, estime que le sondage n'est pas fiable, puisqu'il a été commandité par PolySeSouvient et aurait été « fait pour avoir une réponse pour eux ».

Selon son porte-parole, Guy Morin, ses résultats n'en illustrent pas moins « une bataille entre la mentalité urbaine et rurale », dans la mesure où l'appui au registre est nettement plus élevé à Montréal (84 %) qu'en région.

Même si les modalités d'enregistrement sont très simples et qu'il n'y a aucuns frais, bon nombre de chasseurs et d'agriculteurs voient dans le registre une attaque contre leurs propres valeurs et ne voient pas en quoi ils représentent la menace que celui-ci prétend éliminer. Plus qu'une simple incompréhension, il semble y avoir un conflit entre les valeurs de la majorité et celles d'une minorité.

•••••

Quand il a dévoilé son cabinet en octobre dernier, le premier ministre François Legault a été très clair : « Il faudra avoir l'adhésion à nos changements de la plus grande partie de la population. On ne fera jamais l'unanimité. D'ailleurs, il est hors de question de reculer devant des groupes de pression ou devant les secousses, les premières petites secousses. »

Il y a un mois, la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique, Geneviève Guilbault, semblait pourtant disposée à faire preuve de souplesse envers ceux qui tarderaient à enregistrer leurs armes.

« Il y a des amendes qui sont prévues, oui, pour des personnes qui n'auront pas rempli leurs obligations, mais vous savez, avant la partie répression, moi, je préfère miser sur la partie prévention », expliquait-elle, invitant ses collègues députés à sensibiliser leurs commettants à l'importance d'enregistrer leurs armes.

Pour le moment, il n'est pas question d'assouplissements. En début de semaine, le directeur des communications de M<sup>me</sup> Guilbault, Jean-François Del Torchio, a assuré au *Soleil* que la loi allait bel et bien s'appliquer à compter du 29 janvier. Encore faudrait-il que les contrevenants soient débusqués. Il faudra compter sur la diligence des policiers pour vérifier si une arme est enregistrée ou non. On verra le résultat.

M. Legault a beau assurer que son gouvernement ne se laissera pas influencer par les groupes de pression, bien des opposants au registre résident dans des circonscriptions représentées par la CAQ. À l'Assemblée nationale, sept députés caquistes avaient voté contre sa création. Six d'entre eux y siègent toujours, dont deux ministres, Éric Caire et André Lamontagne.

À l'époque, M. Legault lui-même semblait hésitant. « On a des réserves, entre autres sur les coûts. On se demande si c'est nécessaire de tout recommencer à zéro, de mettre une nouvelle bureaucratie », avait-il déclaré.

Le PLQ, dont l'électorat est concentré dans la région de Montréal, appuie le registre sans réserve. En revanche, le PQ, dont les 10 députés sont maintenant cantonnés en région, réclame plus de flexibilité.

Selon le député de Bonaventure, Sylvain Roy, « il faut rendre le registre acceptable, utilisable et qu'il colle à la réalité des chasseurs ». M. Legault devra dire clairement où se situent ses propres valeurs.

**D'une certaine façon, le registre, créé grâce aux pressions des survivantes et des familles des victimes de 1989, fait partie de l'identité québécoise et reflète nos valeurs.**



Ensaf Haidar, l'épouse de Raïf Badawi, toujours détenu en Arabie saoudite, ne désespère pas de voir son mari la rejoindre à Sherbrooke, où elle demeure maintenant avec leurs enfants.

PAUL CHIASSON LA PRESSE CANADIENNE

## L'épouse de Raïf Badawi garde espoir après sa rencontre avec Trudeau

MYLÈNE CRÈTE  
À SHERBROOKE  
LA PRESSE CANADIENNE

L'épouse du blogueur saoudien Raïf Badawi semblait optimiste à sa sortie d'une longue rencontre avec le premier ministre Justin Trudeau, mercredi.

Ensaf Haidar a affirmé que le premier ministre lui a promis de faire « quelque chose de plus » pour tenter d'obtenir la libération de son mari, emprisonné en Arabie saoudite depuis 2012. Raïf Badawi a été condamné à mille coups de fouet et à dix ans de prison pour avoir fait la promotion de la liberté de religion.

M. Trudeau est à Sherbrooke pour la retraite de son cabinet avant la reprise des travaux parlementaires. M<sup>me</sup> Haidar, qui s'est installée dans cette ville québécoise en 2013, lui a demandé de faire de son mari un citoyen canadien pour accélérer sa libération.

La rencontre entre M<sup>me</sup> Haidar et M. Trudeau, à laquelle a assisté la ministre des Affaires étrangères, Chrystia Freeland, a duré plus de trente minutes. Le premier ministre n'aurait pas accepté ou rejeté sa demande, selon M<sup>me</sup> Haidar, qui garde espoir d'être réunie un jour avec son mari.

Or, M. Badawi pourrait seulement obtenir un citoyenneté honorifique du Canada, puisqu'il n'est pas en sol canadien et qu'il serait donc impossible pour lui d'effectuer les démarches



Le premier ministre Justin Trudeau a réuni son Conseil des ministres à Sherbrooke en prévision de la rentrée parlementaire.

PAUL CHIASSON LA PRESSE CANADIENNE

requises. Ce geste symbolique n'aiderait pas nécessairement sa cause, selon une source gouvernementale au fait du dossier. En plus d'envenimer des relations déjà tendues entre le Canada et l'Arabie saoudite, la citoyenneté honorifique ne donnerait pas accès à une aide consulaire au blogueur.

Par ailleurs, M<sup>me</sup> Haidar ne craint pas que l'arrivée de la jeune Saoudienne Rahaf Mohammed au Canada samedi ait un impact négatif sur la cause de

son mari. Celle-ci a été accueillie par la ministre Freeland à l'aéroport de Toronto.

La femme de 18 ans a obtenu le statut de réfugiée après avoir lancé un cri du cœur sur les réseaux sociaux. Elle avait profité d'un voyage en famille pour s'échapper. Elle disait avoir été violente par ses proches, qui tentaient de la contraindre à un mariage forcé, et craignait d'être assassinée si elle retournait dans son pays d'origine.

### III CHEFFERIE

## Fin des mises en candidature au Bloc

MARIE VASTEL  
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE  
À OTTAWA  
LE DEVOIR

C'est jeudi que les bloquistes sauront s'ils vivront une course à la chefferie pour choisir leur prochain dirigeant ou si Yves-François Blanchet sera couronné à la direction du Bloc québécois.

L'aspirant candidat Jean-Jacques Nantel avait jusqu'à minuit, mercredi, pour soumettre son bulletin de candidature à la chefferie du Bloc. Son camp avait toujours l'espoir d'y arriver, mercredi après-midi.

D'autres bloquistes doutaient cependant que M. Nantel parvienne à répondre aux critères d'admissibilité de la course du Bloc québécois. Car

non seulement les candidats doivent recueillir 500 signatures de membres en règle du parti, celles-ci doivent en outre comprendre 20 signatures dans 15 circonscriptions différentes. Les candidats doivent également verser 7500 \$. M. Nantel et ses collaborateurs tentaient toujours de finaliser leur collecte de signatures mercredi. S'ils y parviennent, les instances du Bloc devront vérifier que ces signatures correspondent aux conditions de la course avant de confirmer la candidature de M. Nantel — ce qui peut prendre deux ou trois jours. Mais si le militant indépendantiste a échoué, Yves-François Blanchet sera couronné chef du Bloc jeudi.

L'ex-ministre péquiste et ancien analyste politique s'est lancé dans la course

à la direction du Bloc québécois à la fin de novembre.

Jean-Jacques Nantel a annoncé, pendant les Fêtes, qu'il briguerait lui aussi la succession de Martine Ouellet, affirmant qu'il souhaitait « qu'il y ait au moins un dirigeant indépendantiste au cours des prochaines années qui parle d'indépendance de façon convaincante à la population ».

Yves-François Blanchet a toutefois l'appui de neuf des dix députés bloquistes (outre Michel Boudrias). Des associations de circonscription bloquistes ont aussi choisi de le soutenir. Certains présidents de circonscription avaient cependant confié au *Devoir*, cet automne, qu'ils auraient préféré une course et un débat d'idées au Bloc québécois plutôt qu'un couronnement.

Jean-Jacques Nantel est un militant peu connu du grand public. Des sources bloquistes affirmaient ne pas le connaître elles non plus. Il a été aperçu lors d'une manifestation de La Meute, en novembre. La semaine dernière, il indiquait sur Facebook, au sujet des « multiples manifestations auxquelles » il a participé, qu'il « défend toujours les causes qu'elles défendaient sans [se] soucier des groupes qui s'y présentaient ».

EN BREF



**Karen Wang**  
LAURA KANE LA PRESSE CANADIENNE

### Retrait de la candidate libérale contre Jagmeet Singh dans Burnaby-Sud

VANCOUVER — La candidate libérale qui devait affronter en février le chef néo-démocrate fédéral dans une élection partielle en Colombie-Britannique a tiré sa révérence, après avoir souligné l'origine ethnique de Jagmeet Singh dans un message en ligne. Karen Wang s'est excusée, mercredi, pour ses commentaires, affirmant que la diversité de la circonscription de Burnaby-Sud constituait de fait une véritable force. Dans un communiqué, elle a expliqué qu'en essayant de parler de sa propre trajectoire et de l'importance de faire participer des personnes de différents horizons à cette élection partielle, elle avait émis des commentaires qui faisaient également référence à la culture de M. Singh. M<sup>me</sup> Wang admet que son choix de mots n'était pas adéquat.

La Presse canadienne

### Enquête sur la Commission scolaire English-Montréal

Le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Jean-François Roberge, a annoncé mercredi matin l'ouverture d'une enquête sur l'administration et la gouvernance de la Commission scolaire English-Montréal. Le ministre affirme avoir été mis au fait, dès sa nomination, de nombreuses allégations sérieuses concernant la CSEM qui remonteraient déjà à plusieurs années. Il a évoqué un conseil des commissaires paralysé par un climat malsain et des irrégularités concernant les programmes de formation professionnelle. De son côté, la commission scolaire affirme que cette enquête l'a prise « complètement par surprise » puisque deux audits réalisés par le précédent gouvernement étaient demeurés sans suite.

La Presse canadienne

### La discrimination génétique peut aller de l'avant

La loi fédérale contre la discrimination génétique, qui empêche notamment les assureurs d'exiger de leurs clients qu'ils passent des tests de dépistage et en partagent les résultats, a été jugée invalide par la Cour d'appel du Québec parce que relevant plutôt des compétences provinciales. La cause a été portée en appel à la Cour suprême du Canada mercredi par la Coalition canadienne pour l'équité génétique. Le député Anthony Housefather déplore qu'Ottawa n'ait pas défendu sa loi en première instance et demande au ministre de la Justice de changer de stratégie à la Cour suprême pour respecter la volonté du Parlement. Le gouvernement Trudeau s'opposait à la loi, mais se l'est fait imposer par l'opposition, à laquelle s'était rallié un contingent de députés libéraux d'arrière-ban.

Le Devoir

## Les risques du jeu

### FACEBOOK

SUITE DE LA PAGE A 1

Elle a été la première à sonner l'alarme sur son compte Twitter samedi dernier, en quelques caractères : « Moi, il y a 10 ans : j'aurais sûrement joué avec mon âge et mes photos de profil sur Facebook et Instagram. Moi maintenant : je réfléchis à la façon dont ces données peuvent être exploitées pour apprendre à un algorithme de reconnaissance faciale à saisir l'âge et sa progression. »

#### Une gratuité coûteuse

Dans un billet publié mardi sur le site de magazine *Wired*, M<sup>me</sup> O'Neill en rajoute en précisant que Facebook aurait très bien pu creuser dans les nombreuses photos personnelles que ses abonnés lui ont données au cours des dix dernières années, en échange de la gratuité de son service, pour entraîner

son algorithme à suivre un visage dans le temps.

Le défi 2009-2019 a toutefois l'avantage d'offrir, selon elle, des photos plus fiables pour témoigner de l'évolution, puisque choisies par les utilisateurs, qui peuvent avoir placé sur leur compte en 2009 des photos d'eux prises dans les années précédentes.

L'ajout d'un contexte, d'un lieu, du nom d'un ami vient également densifier l'information transmise à Facebook et assure au bout du compte une plus grande efficacité du profilage.

#### Paradoxe

Mercredi, un appel lancé aux responsables de l'intelligence artificielle chez Facebook est resté sans réponse.

« Nous sommes devant un paradoxe en matière de surveillance », résume au téléphone Jean-François Gagné, professeur au Département de science politique de l'Université de Montréal qui s'intéresse à l'impact de l'intelligence artificielle, dont se nourrissent les systèmes de reconnaissance faciale, sur la démocratie et le contrôle social.

« Quand on regarde les sondages, les gens expriment de grandes préoccupations à propos de la surveillance, du profilage et du respect de leur vie privée et demandent aux gouvernements d'agir. Mais dans l'action individuelle, ils envoient un autre signal. »

Pourtant, l'avènement des systèmes de reconnaissance faciale et surtout leur amélioration constante par l'agrégation de données personnelles, dont les sources et la fiabilité ne cessent de se multiplier, ne sont pas à prendre à la légère, estime l'ACLU, qui mardi a demandé, avec 84 autres ONG, à Jeff Bezos, patron d'Amazon, de mettre fin à la vente de son système de reconnaissance faciale, Rekognition.

« Les dangers de la surveillance par reconnaissance des visages ne peuvent être enrayerés qu'en arrêtant son usage par les gouvernements », écrivent-ils dans une lettre rendue publique.

Rappelons qu'au Canada, cette technologie a été déployée par l'Agence des services frontaliers dans les aéroports du pays dans le cadre de son programme de contrôle des voyageurs.

#### Opprimer les marginaux

« La surveillance par les visages donne aux agences gouvernementales une capacité sans précédent de vous suivre, de savoir qui vous êtes, où vous allez, ce que vous faites et qui vous connaissez, poursuivent-ils. Cette surveillance donne aux États de nouveaux outils pour cibler et distinguer des immigrants, des minorités religieuses ou ethniques. Elle pourrait amplifier et exacerber les préjugés actuels et historiques qui menacent des communautés. »

**Les gens expriment de grandes préoccupations à propos de la surveillance, du profilage et du respect de leur vie privée et demandent aux gouvernements d'agir. Mais dans l'action individuelle, ils envoient un autre signal.**

JEAN-FRANÇOIS GAGNÉ



En décembre dernier, Google a décidé de suspendre les ventes d'un système d'intelligence artificielle lié à un outil de reconnaissance faciale, et ce, tant que les risques sociaux et politiques inhérents à cette technologie persistent, a indiqué le p.-d.g. de l'entreprise Sundar Pichai.

Dans une lettre adressée à Jeff Bezos, plusieurs employés ont demandé également à leur patron de mettre fin aux activités de l'entreprise liées à la surveillance par la reconnaissance faciale. « Nous ne devrions pas faire partie de cette industrie qui appuie ceux qui surveillent et oppriment les populations marginalisées », lui ont-ils écrit.

« Les questions soulevées par la reconnaissance des visages sont très importantes », dit Jean-François Gagné, qui estime que cette technologie peut avoir de bons côtés, mais vient comme d'autres avec « une dualité d'usage ».

« L'initiative des ONG qui s'adressent à Amazon est d'ailleurs louable puisqu'elle invite à débattre de ce sujet qu'il est nécessaire de plus politiser. Sur la reconnaissance faciale, il faut parler, poser des questions et trouver des solutions ensemble », pour éviter que cette technologie, en cherchant à construire l'avenir, contribue, la faute à l'aveuglement et au manque de critiques, à son effondrement.

## AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

téléphone : 514 985-3452  
télécopieur : 514 985-3340

Courriel :  
avisdev@ledevoir.com

**EXO**  
**ERRATUM**  
**Appel d'offres public**

Dans l'avis d'appel d'offres public numéro 1001901 « *Service de placement de personnel temporaire (Commis entrepôt-cariste) pour EXO* », publié le 15 janvier 2019 dans Le Devoir, par le Réseau de transport métropolitain (« exo »), le nom de l'appel d'offres aurait dû se lire « *Services de commis d'entrepôt-cariste* ».

Pour être valablement reçue, toute soumission doit être déposée au siège d'exo, situé au 700, rue de La Gauchetière Ouest, 26<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H3B 5M2, durant les heures d'ouverture de celui-ci, **AU PLUS TARD LE 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2019 à 10h00**, heure légale.

Avis donné à Montréal, Québec, par :

**Martine Guimond**  
Directrice exécutive – Approvisionnement et Gestion immobilière  
RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

**SLA : 3 lettres du mot paralysé**

La SLA vous enlève TOUT, sauf votre lucidité

Aidez-nous à vaincre cette maladie mortelle qui tue 3 Québécois par semaine !



SOCIÉTÉ DE LA SCLÉROSE LATÉRALE AMYOTROPHIQUE DU QUÉBEC (SLA-Québec)

(514) 725-2653  
1-877-725-7725  
(sans frais)

**Avis public**

Le Sud-Ouest  
**Montréal**

**ENTRÉE EN VIGUEUR D'UNE RÉSOLUTION**

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté la résolution suivante lors de sa séance ordinaire du 14 janvier 2019 :

**ADOPTION, EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE, D'UNE RÉSOLUTION VISANT AFIN D'AUTORISER LE REDÉVELOPPEMENT DE L'ÎLOT FORMÉ DES RUES GUY, WILLIAM, BARRÉ ET DU PROLONGEMENT DE LA RUE LUSIGNAN**

**PROJET LEGADO (SECTEUR GRIFFINTOWN)**

Cette résolution est en vigueur et est disponible pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.

Montréal, le 17 janvier 2019

La secrétaire d'arrondissement substitut  
Daphné Claude

**Appel d'offres**

Le Plateau-Mont-Royal  
**Montréal**

AVIS est donné que le secrétaire d'arrondissement recevra, sous pli cacheté, **avant 14 heures, le 04 février 2019**, au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, Montréal (Québec) H2T 3E6, des soumissions pour le contrat suivant :

**Soumission DSARCCG54-18-12**

**Réfection de la toiture du gymnase et des deux toits plats au Centre Multiethnique**

Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du **17 janvier 2019**. Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Toute soumission doit être présentée avec un cautionnement de soumission égal à 10 % du montant total de la soumission, conformément au cahier des charges.

Pour être considérée, toute soumission doit être présentée sur les formulaires préparés à cette fin et placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement au bureau d'arrondissement situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception. La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

**Renseignements** : Madame Sandra Gaudreau  
Courriel : [sandra.gaudreau@ville.montreal.qc.ca](mailto:sandra.gaudreau@ville.montreal.qc.ca)  
Montréal, le 17 janvier 2019

Le secrétaire d'arrondissement,  
Claude Groulx

**Appel d'offres**

**Montréal**

Direction générale adjointe – Services institutionnels  
Service de l'approvisionnement

**Appel d'offres** : 18-17269

Services professionnels d'un économiste de la construction

**L'ouverture des soumissions prévue pour le mardi 22 janvier 2019 est reportée au jeudi 7 février 2019 à 13 h 30 dans les locaux du Service du greffe de l'hôtel de ville.**

Fait à Montréal, le 17 janvier 2019

Le greffier de la Ville,  
Yves Saindon, avocat

**Appel d'offres**

**Montréal**

Direction générale adjointe – Services institutionnels  
Service de l'approvisionnement

**Appel d'offres # 18-17261**

Services professionnels – Équipe de conception Complexe aquatique et récréatif Pierrefonds-Roxboro

**L'ouverture des soumissions prévue pour le mardi 22 janvier 2019 est reportée au jeudi 07 février 2019 à 13 h 30 dans les locaux du Service du greffe de l'hôtel de ville.**

Fait à Montréal, le 17 janvier 2019

Le greffier de la Ville  
Yves Saindon, avocat

**HEURES DE TOMBÉE**

**Avis légaux et appels d'offres**

**Les réservations doivent être faites avant 15 h pour publication deux (2) jours plus tard.**

Publications du **lundi** :  
Réservations avant **11 h le vendredi**

Publications du **mardi** :  
Réservations avant **15 h le vendredi**

**POUR NOUS JOINDRE**  
[avisdev@ledevoir.com](mailto:avisdev@ledevoir.com)  
Tél. : 514-985-3344 // Fax : 514-985-3340  
[www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics](http://www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics)  
[www.ledevoir.com/services-et-annonces/appels-d-offres](http://www.ledevoir.com/services-et-annonces/appels-d-offres)

**AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS**

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

**LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE**

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE : **ROYAL ÉLECTRIQUE GC INC.**, corps politique légalement constitué selon la Loi, ayant son siège social et son principal établissement au 1450, rue Bégin, en la ville de Montréal, province de Québec, H4R 1X1.

Débiteur : **AVIS** est par les présentes donné que la faille de **ROYAL ÉLECTRIQUE GC INC.** est survenue le 5<sup>e</sup> jour de janvier 2019, suite au non-dépôt de la proposition et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 25<sup>e</sup> jour de janvier 2019 à 10 h, au bureau de KPMG INC., 600, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1500, Montréal, Québec.

**FAIT à Montréal, le 17<sup>e</sup> jour de janvier 2019.**

**KPMG INC.**  
Syndic à l'actif de **ROYAL ÉLECTRIQUE GC INC.**  
**Maxime Codere, CPA, CA, CIRP, SAI**  
600, de Maisonneuve Ouest, bureau 1500  
Montréal QC H3A 0A3  
Téléphone : 514 940-7528  
Télécopieur : 514 840-2121

**AVIS DE CLOTURE D'INVENTAIRE**

Avis est par les présentes donné qu'à la suite du décès de Lauréat Bégin, survenu le 3 août 2018, à Québec, province de Québec, un inventaire des biens du défunt a été fait par la liquidatrice successorale, Sylvie Bégin aux termes d'un acte signé devant deux témoins daté du 19 décembre 2018. Lauréat Bégin, était en son vivant retraité et domicilié au 4525-2135, rue de la Terrasse, Québec, province de Québec, Canada, G1C 1Z2.

Cet inventaire peut être consulté par les intéressés à l'adresse suivante :  
Me Christine Lacombe, notaire  
15, rue Gamelin, Bureau 405  
Galmeau (Québec) J8Y 0N5  
819-205-9800  
[clacombe@notarius.net](mailto:clacombe@notarius.net)

**DOMINE A GATINEAU, PROVINCE DE QUÉBEC, CANADA**  
CE 3 JANVIER 2019  
SYLVIE BÉGIN LIQUIDATRICE À LA SUCCESSION DE LAUREAT BÉGIN

**AVIS DE CLOTURE D'INVENTAIRE**  
(C.c.Q., art. 795)

Avis est par les présentes donné que, à la suite du décès de Thomas LY, un inventaire des biens a été fait par le liquidateur successoral, Ha Loan PHAN, le 15 janvier 2019, devant Me Christopher Diocesa, notaire, conformément à la loi.

Cet inventaire peut être consulté par les intéressés, à l'étude de Me Christopher Diocesa, notaire, sise au 6024, rue de Bordeaux, Montréal (Québec), H2G 2R7.  
Donné ce 15 janvier 2019

Avis de clôture d'inventaire (C.c.Q. art. 795, al. 2)

Prenez avis que Pasquale PONTILLO, en son vivant résident et domicilié au 3050 St Elzéar E., Laval, province de Québec, H7E 4P2, est décédé à Laval le 15 novembre 2017. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés à l'étude de Me Carmine Pontillo, avocat située au 1868 boul. des Sources suite 310, Pointe-Claire, Québec, H9R 5R2, sur rendez-vous uniquement en téléphonant au (514) 636-4992. Le 15 janvier 2019. Autorisé par le liquidateur de la succession.

**allo**  
PROF

**Aide aux devoirs gratuite partout au Québec!**

primaire ET secondaire

514 527-3726  
1 888 776-4455  
[www.alloprof.qc.ca](http://www.alloprof.qc.ca)



## III CANNABIS

# La SQDC minimise la pénurie de cannabis dans son réseau

Les tablettes devraient rester vides encore longtemps, estiment les experts

FABIEN DEGLISE  
LE DEVOIR

Trois mois après la légalisation du cannabis au pays, les tablettes des succursales de la Société québécoise du cannabis (SQDC) sont toujours dépourvues de la majorité des produits qui normalement devaient y être en vente libre depuis le 17 octobre dernier.

La société d'État cherche toutefois à minimiser la réalité de cette pénurie, censée durer plus d'une année encore, selon plusieurs experts, estimant que les produits les plus recherchés par les consommateurs, soit les fleurs séchées, sont désormais disponibles en quantité suffisante.

« L'approvisionnement demeure un défi que nous suivons de près avec nos fournisseurs, admet Fabrice Giguère, porte-parole de la SQDC. Pour l'instant, nous avons un inventaire qui est balancé entre la demande et les catégories de produits. Par exemple, nous avons beaucoup de produits dans la catégorie des fleurs séchées parce que la demande est plus forte pour ces produits. »

Pourtant, vendredi dernier, le vide était franchement visible dans toutes les catégories sur les rayons de la succursale de la rue Sainte-Catherine Ouest à Montréal, où une poignée de produits à base de fleurs séchées et

d'huile de cannabis étaient offerts à la vente, a constaté *Le Devoir*.

Derrière le comptoir, un conseiller a d'ailleurs reconnu que, sur les 180 produits listés à la SQDC, à peine 10 étaient disponibles ce jour-là, soit 5,5 % de l'offre envisagée sur papier par la nouvelle société d'État pour opérationnaliser à l'échelle provinciale la légalisation du cannabis au Canada.

Rappelons que la SQDC a fait entrer le cannabis dans la légalité le 17 octobre dernier avec 110 de ses 180 produits listés, soit 60 % de son offre, en raison de problèmes importants d'approvisionnement.

Au lendemain de la légalisation, la société a par ailleurs mis en suspens son plan d'expansion de succursales et réduit les heures d'ouverture des 12 commerces ayant actuellement pignon sur rue, du jeudi au dimanche, faute de suffisamment de produits à offrir. La mesure est toujours en vigueur.

## Du déni, selon un consultant

Questionné sur son inventaire et son offre, la SQDC a refusé catégoriquement de les quantifier, prétextant qu'« il s'agit de chiffres qui fluctuent beaucoup d'une journée à l'autre ». Elle prétend au passage avoir « un plus large éventail de produits en succursales » plutôt qu'en ligne, où « l'offre est plus limitée »

parce que le site Web « dessert un bien plus grand territoire ».

Par ailleurs, après avoir éludé la question du *Devoir*, la société a finalement avoué ne pas avoir une idée claire de la date à partir de laquelle elle va être en mesure d'offrir l'ensemble des produits de son catalogue.

« Nier l'existence de la pénurie, c'est éviter d'admettre qu'on a l'air fou », résume Pascal Jamet, directeur de CanMar expertise, un consultant spécialiste en marché du cannabis au pays qui estime que la pénurie de cannabis était, bien avant l'entrée en vigueur de la légalisation, « facile à prévoir ».

« Les inventaires en septembre dernier, juste avant la légalisation et pour les six mois cumulés, étaient près de sept fois moins élevés que la demande anticipée de 65 à 70 tonnes de cannabis par mois. Il était évident qu'il allait en manquer, au Québec comme ailleurs au Canada. »

Selon lui, les producteurs ont leur part de responsabilité dans ce démarrage chaotique, eux qui se sont concentrés dans les derniers mois sur les « fusions et acquisitions pour faire monter la valeur de leurs actions [plutôt] que sur la production pour répondre à la demande des consommateurs », dit M. Jamet.

« Les grandes surfaces qu'ils ont achetées pour faire face à l'avenir ne sont pas encore prêtes à produire. »

**Nier l'existence de la pénurie, c'est éviter d'admettre qu'on a l'air fou**

PASCAL JAMET



La pénurie de cannabis au pays pourrait durer encore « un peu plus d'un an », dit-il.

« Peut-être même deux ans, voire plus encore », estime pour sa part Gabriel Bélanger, directeur des opérations chez Benchmark Botanics, un producteur de cannabis de la Colombie-Britannique et spécialiste du marché de cette plante à la Kwantlen Polytechnic University (KPU) de Surrey, au sud de Vancouver.

« Les nouveaux producteurs font face à un processus d'obtention d'une licence de production et de transformation délivrée par Santé Canada qui est long et lourd, dit-il à l'autre bout du fil. « Cela peut prendre une année avant d'avoir le droit de produire du cannabis, puis de 10 à 16 semaines avant d'amener des plants à maturité. »

M. Bélanger ajoute que l'arrivée des produits comestibles à base de cannabis, en octobre 2019, risque d'accroître cette pénurie en déplaçant une part de la production de cannabis légal vers cette catégorie de produits qui devrait plus séduire le consommateur intéressé par le cannabis et ses effets mais réfractaire à l'idée de fumer cette plante, dit-il.

Il ajoute que le conservatisme du Québec face à cette substance n'est pas pour aider la province à surmonter sa pénurie.

« L'interdiction de cultiver des plants à la maison concentre la demande sur la SQDC et exerce une pression sur ce réseau », souligne M. Bélanger en rappelant que, « si on peut brasser de la bière chez soi, on devrait aussi pouvoir faire pousser du cannabis, surtout pour enrayer le marché noir ».

Selon les plus récentes données de Statistique Canada, après trois mois d'existence, le marché légal aurait capté près de la moitié des achats de cannabis au pays. Mais le marché noir reste encore très actif en raison de prix plus bas et d'une disponibilité accrue de la substance.

## « On a humilié Jérémie sur la base de son handicap »

### WARD

SUITE DE LA PAGE A 1

« Mon argument principal était que ce n'est pas une discrimination du tout que de faire une satire de quelqu'un [puisqu']on ne le prive pas d'un service ou de quoi que ce soit. C'est très dangereux d'ancrer une action en dommages sur cette vague notion de dignité quand l'individu n'a pas été traité différemment des autres », a résumé l'avocat.

Son collègue, M<sup>e</sup> Walid Hijazi, qui représente l'Association des professionnels de l'industrie de l'humour au Québec, a plaidé dans le même sens, rappelant que ce n'est pas un procès en diffamation, mais bien pour discrimination.

### Liberté d'expression

Tous deux ont largement plaidé pour la liberté d'expression de l'artiste et répété l'importance pour les humoristes de pouvoir s'attaquer aux tabous et de tenir des propos controversés. « On ne peut pas avoir une société tellement édulcorée qu'on ne peut plus dire quelque chose de blessant, sinon c'est pire que 1984 », a soutenu M<sup>e</sup> Grey.

Selon lui, la liberté d'expression est devenue une « liberté orpheline » mise à mal par ceux qui la défendent en principe, mais qui tentent de la restreindre lorsqu'elle va à l'encontre de leur opinion et qu'elle s'entrechoque avec d'autres droits.

« Nous vivons des tentatives constantes de limiter la liberté d'expression

et je pense que c'est notre devoir de la défendre. »

Si les juges de la Cour d'appel maintiennent le jugement de première instance, cela va créer « un effet de frilosité » chez les humoristes, qui vont s'autocensurer de crainte de faire l'objet de poursuites à leur tour, ajoutent les avocats.

### Balises

Mais l'humoriste est allé trop loin, répète M<sup>e</sup> Stéphanie Fournier, l'avocate de la Commission des droits de la personne qui défend Jérémie Gabriel et qui se retrouvait, par la bande, à défendre le jugement de première instance qui lui donnait gain de cause.

« On n'a pas parlé du handicap de Jérémie, on a humilié Jérémie sur la base de son handicap », a-t-elle plaidé.

Selon elle, le droit à la dignité ne doit pas être limité par le droit à la liberté d'expression. « On ne tolère plus aujourd'hui les blagues racistes, on a tranché une limite comme société. Les blagues homophobes ne passent plus non plus. Il y a un équilibre à trouver et c'est ce qui fait la beauté des humoristes qui réussissent à le faire », ajoute-t-elle.

M<sup>e</sup> Fournier fait également valoir qu'en dépit des prétentions de ses opposants sur l'importance de la liberté artistique, les humoristes n'ont pas plus de droits que les autres.

« J'ai entendu mon collègue dire qu'en humour, on peut tout dire. Si c'est ce que vous reprenez, SVP, mettez des balises, parce que moi, je ne sais pas comment je vais expliquer à mes enfants qu'un humoriste a le droit de tenir de tels propos, mais qu'eux n'ont pas le droit d'en dire autant en classe ou dans une cour d'école. »

Les juges ont pris la cause en délibéré.

À la sortie, Jérémie Gabriel a soutenu qu'il avait hâte que tout cela se termine, mais insisté sur le fait que c'est un « combat important » qu'il veut mener jusqu'au bout. Il estime par ailleurs que l'inquiétude des humoristes sur la portée de ce jugement est « exagérée ». « Je pense qu'il s'agit d'une propagande pour faire peur aux gens par rapport à la liberté d'expression. »

De son côté, Mike Ward a soutenu qu'il trouvait « ridicule » de se retrouver en cour pour une blague qu'il n'a pas faite depuis six ans.

Questionné à savoir s'il allait s'empêcher de faire des blagues sur certains sujets, l'humoriste a répondu à la volée, alors qu'il passait la porte tournante de la Cour d'appel : « Je vais continuer à faire mon métier, pis qu'ils mangent de la marde. »



Les écoliers étaient de retour en classe mercredi à l'école des Découvreurs.

JACQUES NADEAU

## Craintes au retour en classe à l'école des Découvreurs

LA PRESSE CANADIENNE

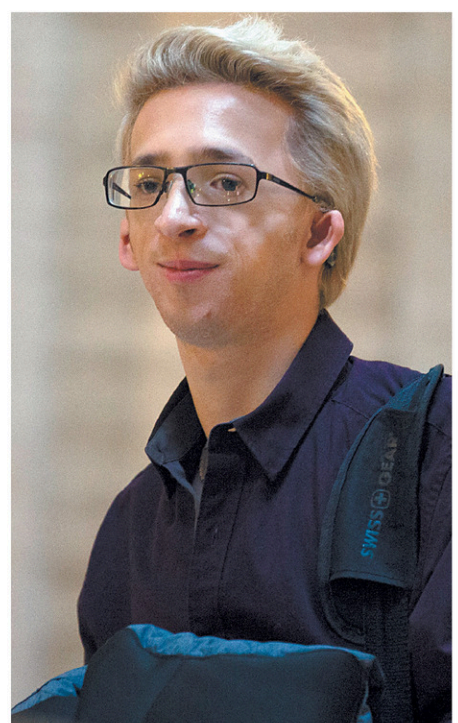
La rentrée scolaire a eu lieu dès 7 h mercredi matin à l'école primaire des Découvreurs, dans le sud-ouest de Montréal, près de 48 heures après l'évacuation forcée de l'immeuble causée par une émanation de monoxyde de carbone.

Le gaz toxique a incommodé des dizaines d'élèves et d'adultes à l'intérieur de l'école située dans l'arrondissement

de LaSalle. Plusieurs ont dû être hospitalisés après avoir ressenti des nausées et des étourdissements. Certains ont vomi, selon Urgences-santé, et au moins neuf personnes auraient perdu connaissance.

Mardi, la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a publié un communiqué indiquant que les analyses de la qualité de l'air avaient démontré qu'aucune concentration anormale de gaz n'avait été détectée.

Quelques parents d'écoliers ne sont pas rassurés, toutefois. Ils se sont exprimés mercredi sur le trottoir de la 39<sup>e</sup> avenue, face à l'école. Ils se demandent si les mesures pour qu'une telle situation ne se reproduise plus sont adéquates et si la détection d'une possible autre défaillance du système de chauffage au gaz naturel sera appropriée. Des parents ont déclaré que leurs enfants qui ont été témoins de scènes troublantes, lundi, ne veulent plus retourner à l'école des Découvreurs.



Jérémie Gabriel  
JACQUES NADEAU LE DEVOIR

## Harcelé au travail?

Voyez  
**François Gendron**  
avocat  
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

## III FISCALITÉ

## Une taxation plus efficace

JEAN-ROBERT SANSFAÇON



dans les pays de l'OCDE. En revanche, ils sont nettement moindres ici qu'en France (46,2 %) ou en Suède (44 %).

Il s'agit là d'un choix politique pas toujours conscient qui vient avec l'avantage d'une quantité — sinon d'une qualité — accrue de services publics, mais aussi avec ses inconvénients, dont le plus évident est la réduction du revenu disponible des ménages et l'incitation à travailler moins ou à travailler au noir.

Cela dit, c'est au chapitre des outils fiscaux qu'il faut s'arrêter pour voir s'il n'y a pas moyen de faire mieux. À titre d'exemple, le Québec privilégie l'impôt sur le revenu (34,1 % des recettes fiscales totales), contrairement aux pays de l'OCDE (24,2 %) qui ont plutôt choisi les taxes à la consommation (28,2 % contre 18,7 % au Québec). Même constat en ce qui a trait aux cotisations sociales, beaucoup plus élevées dans les pays de l'OCDE (27,3 % du total) qu'au Québec (15,7 %).

Chez nous, chaque fois qu'un groupe d'experts propose de modifier l'ordre des choses afin, par exemple, de mieux reconnaître les efforts du travail légal et d'inciter à l'épargne au lieu d'à la consommation, les élus reculent sous la pression de ceux qui prétendent que les taxes à la consommation pénalisent davantage les moins nantis. Ce qui est loin d'être le cas lorsqu'elles excluent les biens essentiels, comme le logement, les soins de santé, l'alimentation et le transport collectif, et qu'elles s'accompagnent de crédits remboursables, comme le crédit de TPS et le crédit de solidarité.

Admettons toutefois qu'à 15 % pour le Québec, le tandem TPS-TVQ a atteint un seuil psychologique difficilement franchissable en Amérique.

•••••

Qu'à cela ne tienne, il existe d'autres moyens de taxer plus efficacement. À titre d'exemple, pour encourager les gens à conserver un emploi au-delà de 60 ans, et même de 65 ans, on peut encore bonifier le crédit pour travailleur d'expérience et, surtout, en faire la promotion. On peut aussi annuler, ou rendre optionnelles, les cotisations au RRQ, comme c'est le cas dans les autres provinces, et annuler la contribution obligatoire au Fonds des services de santé.

Pour l'ensemble des salariés, la France est sur le point d'éliminer les charges sociales imposées sur les heures supplémentaires. Une avenue coûteuse qui mérite pourtant d'être étudiée dans certains cas, comme celui du travail obligatoire des infirmières.

Dans un autre registre, le Québec a malheureusement très peu recours à l'écofiscalité. En plus de la Bourse du carbone, on pourrait profiter de la conjoncture favorable aux gros consommateurs d'hydrocarbures pour hausser les taxes sur les carburants et imposer une surtaxe à l'achat des camions légers qui ne servent pas pour le travail et des gros VUS, tout en réinjectant cet argent sous forme de baisses d'impôt sur le revenu. Si Québec adoptait la nouvelle taxe fédérale sur le carbone en plus de son programme d'échange de droits de polluer, cela ouvrirait peut-être la porte à un remboursement du fédéral supérieur à la taxe elle-même, ce qui sera bientôt le cas en Ontario.

Dans la même veine, il faut réintroduire les péages sur les autoroutes et les ponts, comme partout dans le monde, et imposer une taxe sur les places de stationnement des centres commerciaux. Mais là encore, en consacrant les sommes recueillies à l'amélioration des transports régionaux ou à la baisse des impôts. L'important, en somme, c'est de mettre la fiscalité québécoise déjà passablement progressive au service des causes prioritaires.

## Habits de protestation : différences régionales



## LETTRES

## Un projet aux impacts négatifs

Nous voulons féliciter M. Alexandre Shields pour son excellent article paru dans *Le Devoir* du 11 janvier 2019, article intitulé : « Avis défavorable aux projets de ports au Saguenay ». Son article fait ressortir l'impact négatif que pourraient avoir ces deux nouveaux ports sur le parc marin des bélugas dans cette zone du Saguenay et du fleuve Saint-Laurent. Il précise que « les deux infrastructures tripletront le trafic maritime actuel dans le Saguenay ». Dernièrement, l'émission télévisée *Découverte* parlait justement du bruit des bateaux dans l'habitat du béluga, bruit qui contribue à la dégradation de cet écosystème maritime. Or, le Comité sur la situation des espèces en péril (COSEPAC) signalait en 2014 que les bélugas du fleuve étaient une espèce sérieusement menacée. De plus, cette zone a été officialisée « Parc marin du Saguenay » par le gouvernement canadien. Il est alors difficile de comprendre, d'une part, que le gouvernement du Canada prévoie des mesures afin de réduire le bruit dans l'habitat des bélugas et d'autre part, que la ministre fédérale de l'Environne-

ment, Catherine McKenna, n'ait imposé aucune contrainte sur le transport maritime, notamment dans le projet minier Ariane Phosphate dans cette même zone. Le gouvernement fédéral semble se contredire lui-même. Faudra-t-il donc encore se lever pour manifester, comme à Cacouna, afin qu'une fois pour toutes, les compagnies comprennent enfin les enjeux de nos écosystèmes marins ? Il serait surprenant que la construction de deux nouveaux ports majeurs sur le Saguenay n'augmente pas la dégradation sonore de l'habitat naturel des bélugas.

Gaëtan Sirois et Urbain Arseneault  
Rimouski, le 14 janvier 2019

## Ma voisine marie-jeanne

Je ne consomme pas de marijuana. Par contre, mon abstinence n'est pas partagée par tous les locataires qui habitent le même édifice que moi. Résultat, eh bien, je me trouve donc à côtoyer cette bonne vieille marie-jeanne... contre mon gré ! En effet, l'odeur du cannabis qui pénètre sous la porte de mon studio ainsi que dans le système de ventilation est loin de me parer d'un rire à la Dany Verveine.

Est-ce que les propriétaires du bloc de 52 appartements où je loge ont réagi à ce moment his-

torique du 17 octobre signé Justin Trudeau ? Bien sûr ! Récemment, la surintendante est même débarquée chez moi afin que je signe le document « Modification de votre bail — interdiction de fumer du cannabis » avant... le 15 janvier ! En plus des « aires intérieures », la consommation de la verte substance est bannie « dans les aires extérieures de la propriété ».

Question. Pour tous les fanas de chanvre qui ne sont point propriétaires d'une maison, où jouir de ce plaisir désormais légal ? Combien d'adeptes de gros pétaards vont se conformer docilement à ces règles strictes adoptées par plusieurs proprios du Québec ?

Plutôt que de courir le risque que les membres du fan-club de marie-jeanne en fument en cachette dans leur logis, pourquoi ne pas tout simplement leur permettre de s'adonner à leur passe-temps dehors, soit « sur les balcons et les terrasses, où jouir des immeubles ? Au moins, les rejets de mari ne persisteraient pas à l'intérieur des murs et s'évanouiraient rapidement dans l'atmosphère.

J'essaie d'être compréhensive, car moi aussi, j'ai mon p'tit bonheur... consommer des sauterelles ! Est-ce que je peux en faire l'élevage chez moi ?

Martine Lacroix  
Montréal, le 15 janvier 2019

## LIBREOPINION

## En Acadie, n'ignorons pas l'importance de la diplomatie

Robert Melanson

Président de la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick

Depuis que la nouvelle de la montée en flèche des coûts associés à la tenue des Jeux de la Francophonie 2021, tenus à Moncton, a éclaté en décembre dernier, l'affaire a fait couler beaucoup d'encre dans les médias francophones du pays. Bien que cette polémique puisse être analysée sous plusieurs angles, la majorité des articles et des textes de réflexion sur le sujet se sont principalement centrés sur des arguments économiques et, dans une moindre mesure, politiques. Toutefois, une autre perspective aussi importante doit absolument être prise en ligne de compte : celle de la diplomatie.

À l'ère de la mondialisation, la diplomatie est un outil puissant d'échanges sur les plans culturel, social et économique, en plus de pouvoir faire entendre sa voix sur le plan international.

L'Acadie ne dispose pas d'outils étatiques en matière de relations internationales. Par contre, les aspira-

tions acadiennes en matière de diplomatie se sont depuis longtemps manifestées par le biais de la Société nationale de l'Acadie (SNA), qui s'est vue investie de cette mission grâce à son histoire, sa ténacité, et surtout en ayant été reconnue par la France et plus tard la Belgique (ici, on pense notamment aux quatre grands Acadiens accueillis à Paris par le général de Gaulle comme des chefs d'État en 1968).

Quant à la province du Nouveau-Brunswick, elle fait partie de la « Francophonie » depuis 1977, date de son adhésion à l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT). Cette prise de conscience provinciale était largement influencée par les « relevés de conclusions » signés entre la SNA et l'État français. Cette visite avait provoqué bien des remous à Fredericton et à Ottawa, certes. Toutefois, elle a catapulté l'Acadie, et par extension la « situation acadienne », sur la scène internationale. L'Acadie, désormais, était invitée dans la cour des grands.

Il va sans dire que le Nouveau-Brunswick a été admis à l'ACCT en

grande partie grâce à l'influence de l'intelligentsia acadienne. Il n'est pas exagéré de croire que la province du Nouveau-Brunswick doit beaucoup à l'Acadie, car sans elle, cette dernière n'aurait jamais été acceptée comme membre de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), organisme qui regroupe 88 États et gouvernements représentant plus de 900 millions d'habitants répartis sur les cinq continents. Il est important de souligner ici que, du côté anglophone, le Nouveau-Brunswick n'est pas membre du Commonwealth et que sa candidature serait très certainement jugée utopique.

Mais c'est toute la province qui bénéficie de sa place à l'OIF, car c'est la province et son drapeau qui y sont représentés.

Oui, l'Acadie s'est montrée très courageuse, ambitieuse et déterminée en matière de francophonie internationale, et ce, depuis des décennies. [...] Les visionnaires des actions et des initiatives de l'Acadie sur la scène internationale méritent tout notre respect, autant chez les francophones que chez les anglo-

phones, car leur legs est énorme. Les différentes ententes et différents échanges établis entre l'Acadie et divers pays de la Francophonie ont permis à des générations de boursiers à profiter d'occasions d'épanouissement professionnel, scolaire et personnel exceptionnelles. Ces boursiers sont devenus, entre autres, nos gens d'affaires, nos médecins, nos leaders politiques. Francophones et anglophones peuvent aujourd'hui bénéficier de leur vision, de leur engagement et de leur contribution économique.

La capacité financière du gouvernement du Nouveau-Brunswick limite très certainement nos aspirations internationales, et cette réalité est la même pour les deux communautés linguistiques. Mais si le gouvernement du Nouveau-Brunswick se limite à la question financière pour analyser les coûts et les avantages des Jeux, ce sera le début de l'effritement non seulement de la place de l'Acadie sur la scène internationale, mais également de la place du Nouveau-Brunswick, et par extension des provinces atlantiques à l'intérieur de notre fédéra-

tion canadienne. Est-ce que notre statut en tant que « province pauvre » signifie que nous ne serons jamais dignes d'accueillir des événements d'envergure internationale sur notre territoire ? Vivons-nous dans un Canada à deux vitesses : un Canada où les provinces fortunées peuvent jouer sur la scène internationale et s'épanouir alors que les provinces dites « pauvres » sont condamnées à une éternelle gestion de décroissance ? En Atlantique, faisons-nous partie d'un Canada périphérique ?

La participation du gouvernement du Nouveau-Brunswick à l'OIF est une occasion à ne pas manquer. Il faut la saisir pour l'ensemble des Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises, anglophones comme francophones. Les Jeux de la Francophonie, s'ils ont lieu, seraient le plus grand événement sportif et culturel que l'est du Canada ait connu. Demandons à nos gouvernements de voir les réels bénéfices de ces Jeux pour l'Acadie et pour le Nouveau-Brunswick, car c'est une occasion qui ne risque pas de se représenter de sitôt.

# Bienvenue à la novlangue et à la censure !

Patrick Moreau

Rédacteur en chef de la revue *Arguments* et auteur de *Ces mots qui pensent à notre place* (Liber, 2017)

On s'en souvient : dans le roman *1984*, le ministère de la Guerre s'appelle ministère de la Paix, celui de l'Abondance gère les restrictions, et le ministère de l'Amour arrête, torture et exécute les opposants. Cette inversion du sens des mots semblait à George Orwell un des éléments dominants de la novlangue. Non seulement, les langages de la propagande vident les mots de leur sens, mais ils vont souvent jusqu'à les retourner comme une peau de lapin pour leur faire dire exactement l'inverse de ce qu'ils semblent au premier abord signifier. C'est en suivant ce principe que la défunte Allemagne de l'Est, qu'une clôture métallique doublée d'un fossé, des champs de mines et des nids de mitrailleuses frontaliers transformaient en prison à ciel ouvert, arborait fièrement le nom de RDA, République démocratique allemande.

À ceux qui sont assez âgés pour avoir cru — ne serait-ce que l'espace d'un instant — que la chute du mur de Berlin avait enfin ouvert un espace politique exempt de telles manipulations

du sens des mots, du moins dans ce qu'elles avaient de plus grossier, l'époque actuelle ne cesse de jour en jour d'apporter son lot de démentis. Le dernier en date ? Cette triste histoire survenue tout récemment qui a vu un humoriste exclu d'un spectacle pour avoir eu l'impudence de porter des *dreadlocks*, ce qui serait constitutif, aux yeux de ces personnes qui l'ont exclu, du crime ou délit d'« appropriation culturelle ».

Or, contrairement à ce qu'affirment ceux qui s'érigent en censeurs au nom de ce concept (« l'appropriation culturelle, écrivent-ils, n'est pas un débat ni une opinion [...], mais une forme d'oppression »), celui-ci est éminemment discutable. Tout d'abord, parce qu'il résume la culture à n'être qu'un catalogue folklorisé de « produits culturels » (coiffures, vêtements, tatouages, mets culinaires, etc.), et surtout parce qu'il contredit, en l'ethnicisant, ce qui fait de toute culture quelque chose de vivant, en perpétuelle mutation (celle-ci étant nourrie par les échanges et les emprunts, justement).

D'autre part, cette « appropriation culturelle » universalise une obsession états-unienne pour la « race » qui ferait, si on s'y tenait, d'Alexandre Pouchkine

**Au nom de concepts terriblement mal définis, on surveille, on proteste, on jette l'anathème et l'interdit, et, pour finir, on censure**

un écrivain « noir » puisqu'il avait un arrière-grand-père abyssin ! Loin de combattre le racisme, c'est un concept qui contribue bien plus à cette essentialisation néfaste de la « race » que l'on observe ces derniers temps.

## Exclu au nom de l'inclusivité

Ce qui est toutefois le plus intéressant (ou le plus ironique) dans toute cette affaire, c'est l'explication donnée par les censeurs, qui allèguent pour expliquer leur geste que l'« organisme de solidarité » qu'ils dirigent se veut « inclusif » et qu'il « favorise une approche d'éducation [...] plutôt que d'exclusion ». Eh oui, vous avez bien lu : le jeune humoriste en question a été exclu au nom de l'inclusivité... Je ne sais s'il en est pour sa part fort consolé ! Pour la leur, les observateurs de la scène publique, dont je suis, déploieront qu'une contradiction aussi flagrante ait désormais droit de cité, qui plus est dans un organisme géré par des étudiants universitaires dont on souhaiterait qu'ils se montrent un peu plus sensibles à la logique, et aussi d'ailleurs aux valeurs démocratiques, ainsi, enfin, qu'à la simple équité.

Au-delà de l'aspect strictement linguistique de ce paradoxe qui voit s'inverser le sens des mots et s'imposer dans l'espace public des concepts si contestables, cette nouvelle affaire de censure est révélatrice du climat inquisitorial qui envahit peu à peu les universités et la scène culturelle montréalaise. Au nom de concepts terriblement mal définis (en plus de cette « appropriation culturelle », on peut mentionner : « inclusivité », « vivre-ensemble », « diversité », etc., tous termes vagues dont on serait bien en peine de donner une définition cohérente et pré-

cise), on surveille, on proteste, on jette l'anathème et l'interdit, et, pour finir, on censure.

Qui plus est, ces apprentis censeurs prétendent dénoncer de supposés « rapports de domination », qui, entre parenthèses, sont toujours perçus de façon unilatérale : sous les angles exclusifs de la « race » et du « genre », comme si la sphère sociale, elle, n'existait pas, qui fait qu'un étudiant ou un artiste, fût-il « noir », occupe dans la société québécoise actuelle une place plus enviable que celle d'un employé au salaire minimum, fût-il « blanc ». Mais ils sont surtout parfaitement aveugles à la « domination » bien concrète qu'ils exercent eux-mêmes en tant qu'agents d'une censure qui, pour être illégale ou, si l'on préfère, non légale, n'en est pas moins efficace, entre autres en ce qu'elle bénéficie du soutien indirect des institutions universitaires ou culturelles et celui de médias complaisants.

Peut-être faudrait-il signaler à ces gens, qui sont tellement persuadés de posséder la vérité qu'ils refusent tout débat et s'arrogent le droit de censurer leurs semblables, qu'ils semblent ce faisant dans cet autoritarisme oppressif qu'ils croient dénoncer. Et que c'est inquiétant pour l'avenir. La démocratie, rappelons-le, est un régime politique qui permet l'expression et la gestion des désaccords, tout en excluant non seulement la violence, mais aussi des interdits autres que ceux stipulés par les lois. La liberté (y compris celle de se coiffer comme on l'entend) et la liberté d'expression (le droit que vous avez de défendre vos idées même si elles ne plaisent pas à votre voisin) en sont le fondement.

# Antispécisme, véganisme et antinatalisme

Jean-François Dupré

Chargé de cours en politique environnementale à Hong Kong

Les véganes sont de plus en plus nombreux. Et ils choquent. Décidément, ils choquent Christian Rioux, qui a consacré sa chronique du 11 janvier à brosser un portrait cynique et caricatural de l'antispécisme, du véganisme et de l'antinatalisme. À l'ère des *fake news* et des polémiques populistes trompeuses, il serait bon d'apporter quelques clarifications sur ces trois idéologies interconnectées qui sont souvent mal comprises.

Plus qu'une « parodie d'antiracisme appliquée aux animaux » et dont la « conception de la nature exclut l'homme », comme le qualifie M. Rioux, l'antispécisme est une position selon laquelle les animaux ont, tout comme les humains, une valeur morale. Le fait de reconnaître que les animaux ont une valeur morale n'implique aucunement l'exclusion de l'homme de la nature, mais plutôt l'inclusion des animaux dans le projet (et le progrès) humain. Qu'est-ce que cela implique concrètement ? C'est précisément ce sur quoi les partisans de l'antispécisme — dont les véganes — veulent lancer un débat de société. Contrairement à ce que les critiques mal informées ont tendance à insinuer, accorder aux animaux une valeur morale ne signifie pas nécessairement qu'il faille leur accorder des droits en tous points identiques et égaux à ceux des humains.

## Véganisme

Pour les véganes, reconnaître la valeur morale des animaux implique, au minimum, de ne pas les exploiter ou de les faire souffrir inutilement. Ceci demande bien entendu de s'abstenir de consommer des produits animaux, que les véganes considèrent comme n'étant pas nécessaires à la survie et au bien-être des humains (du moins dans les sociétés industrialisées). Comme M. Rioux le mentionne, ceci implique donc « la disparition [...] de milliards d'animaux domestiques », pour la plupart des animaux de ferme, dont l'existence misérable et (heureusement) courte, ainsi que la mort brutale sont orchestrées par l'humain afin d'assouvir ce que les véganes perçoivent comme des caprices plutôt que de véritables besoins. Mais le mouvement végane comprend un éventail de positions sur l'étendue et les formes de la valeur morale dont les animaux devraient bénéficier.

## Antinatalisme

Pour une minorité de véganes et d'antispécistes, le refus de constituer une source de souffrance se traduit par un refus de procréer. Cependant, l'antinatalisme ne se veut pas principalement un remède aux problèmes environnementaux ou à la souffrance animale, mais bien à la condition humaine. Les antinatalistes, comme le philosophe David Benatar (lui-même végane), at-



tribuent à l'existence une valeur négative. Pour Benatar, la vie n'a pour sens que celui qu'on lui donne, mais elle est dépourvue de « sens cosmique », de vérité absolue. En donnant naissance à un enfant, on inflige à un être, sans son consentement, une quête existentielle perpétuelle, parsemée de petits plaisirs banals et de grandes tragédies, et couronnée par la mort pour seule certitude. Pour les antinatalistes, il y a quelque chose de profondément immoral dans la procréation et surtout dans l'élevage d'animaux, puisque les êtres sensibles — humains et autres — auraient intérêt à ne pas être nés.

## Les failles de l'antivéganisme

Chez les conservateurs réactionnaires, ces idées, pourtant bien intentionnées, sont scandaleuses puisqu'elles détruisent plusieurs des fondements idéologiques et pratiques de l'ordre établi. Au lieu de travailler à rectifier la situation, certains prônent l'endurcissement. D'autres se donnent bonne conscience en se disant respectueux et reconnais-

sants du sacrifice des animaux (allez expliquer ça au cochon qui va se faire égorger). Les réactionnaires s'entêtent à justifier le statu quo, à glorifier le passé, à trouver un sens facile et commode à un monde insensé, et à se convaincre de la véracité de ce sens. Mais comme on dit en anglais, *two wrongs don't make a right*. On ne peut pas corriger une injustice ou une faute en perpétuant cette même faute.

Solution à la Trump : on accuse l'adversaire de ses propres failles intellectuelles. Les faits deviennent donc des idéologies sans fondements, tandis que les idéologies se cachent derrière des mythes tenus pour factuels. C'est dans cette optique que M. Rioux dépeint l'antispécisme, le véganisme et l'antinatalisme comme des « idéologies délétères qui sont de pures constructions de l'esprit détachées de toute réalité », tout en décrivant sa propre position comme menant à « une politique rationnelle capable de s'en tenir à de véritables priorités ». Ici, les soucis pour la souffrance ani-

**Pour les véganes, reconnaître la valeur morale des animaux implique, au minimum, de ne pas les exploiter ou les faire souffrir inutilement.**

ISTOCK

male et les autres injustices ne seraient pourtant plus réels et tangibles, ils deviennent « de pures constructions de l'esprit détachées de toute réalité », tandis que le charlatanisme intellectuel visant à nier ces souffrances au nom de la culture et des traditions — dont la valeur, elle, ne provient que du domaine des idées, de l'imaginaire, de l'interprétation que l'humain se fait du monde — est présent comme le gros bon sens.

Or, c'est précisément parce qu'il n'attribue pas de valeur morale aux animaux que M. Rioux peut conclure que les « traditions » et les « savoirs alimentaires millénaires » priment la souffrance animale. D'où le parallèle entre le spécisme, le racisme, le sexisme et les autres « -ismes » qui partagent la même logique d'exclusion arbitraire. Pour les véganes, l'intérêt des animaux à ne pas souffrir (voire à ne jamais exister) a une valeur plus grande que le patrimoine alimentaire ou idéologique. Quel dommage pour les recettes de nos ancêtres !

## Réponse du chroniqueur

La question n'est pas de savoir s'il faut réduire la souffrance animale, ce que les paysans d'hier qui vivaient près de leurs animaux comprenaient mieux que nous. Elle consiste à ne pas se laisser bernier par l'antihumanisme de l'idéologie végane. Antihumanisme que vous illustrez mieux que je n'aurais su le faire. Il faut accorder une « valeur morale » aux animaux, dites-vous. Et de nous expliquer du même souffle que pour certains véganes, « il y a quelque chose de profondément immoral dans la procréation » humaine. Bref, dans l'existence même de l'homme ! Ce que vous exprimez par cet étonnant oxymore qui vous semble aller de soi : l'« intérêt à ne pas exister ».

C'est probablement cet « intérêt à ne pas exister » qui justifierait aussi la disparition de toutes les espèces animales domestiques. Pour ne pas dire la disparition de toute vie sur Terre. Ce sont de telles constructions nébuleuses qui ont amené le très controversé philosophe antispéciste Peter Singer à s'interroger sur les bienfaits de l'infanticide (*Should the Baby Live?*).

De même, accorder des « droits » à ces êtres sensibles que sont évidemment les animaux demeure une aberration. Un droit implique un devoir. On a le droit d'exprimer ses idées dans la mesure où l'on ne diffame personne. Si le renard a le « droit » de ne pas être chassé, qui le sanctionnera quand il attrapera un lapin ? Il y a longtemps que la frontière est tracée entre les animaux et les hommes. On n'y reviendra pas. C'est d'ailleurs cette séparation qui nous rappelle l'immense responsabilité qui est la nôtre à l'égard du monde animal.

Christian Rioux



## Porter des dreadlocks, de l'appropriation culturelle ?

L'histoire de Zach Poitras, cet humoriste blanc récemment exclu de soirées d'humour montréalaises à cause de ses dreadlocks, a ravivé le débat sur l'appropriation culturelle ces derniers jours. Les discussions se sont vite polarisées dans les médias et sur les réseaux sociaux, pour déterminer si porter des tresses rastas, une coiffure associée à des mouvements noirs, relevait de l'appropriation culturelle. *Le Devoir* s'est entretenu avec des experts et membres de la communauté noire pour faire le point sur la question.

ANNABELLE CAILLOU  
LE DEVOIR

**F**aut-il absolument être noir pour porter des dreadlocks ?

« La polémique me semble sans fondement. Les dreadlocks ne sont pas nécessairement associées à la communauté noire, elles sont surtout

indissociables du mouvement rastafari, qui est une forme de culte politico-religieux, un mouvement avant tout spirituel », explique Jean-Pierre Le Glaunec, professeur d'histoire à l'Université de Sherbrooke, spécialisé sur les Amériques noires.

Si l'histoire démontre l'existence des dreadlocks dans l'Égypte ancienne, la culture indienne ou la civilisation aztèque, cette coiffure est principalement associée au mouvement rastafari, qui a

vu le jour dans les années 1930 en Jamaïque. Il se fonde sur la croyance du retour d'un empereur noir, Ras Tafari, dont la mission sera d'unifier les peuples afrodescendants répartis sur la planète, principalement en Amérique et en Afrique.

Se basant sur un texte de l'Ancien Testament, les adeptes pensaient qu'il fallait se laisser pousser les cheveux pour montrer sa force et son courage.

L'arrivée du reggae et la popularité du chanteur Bob Marley dans les années 1970 ont fait disparaître l'aspect spirituel des dreadlocks pour en faire une mode.

« J'ai autant de personnes noires que blanches qui viennent demander des dreadlocks au salon. Pour certains, c'est pour le symbole spirituel, mais beaucoup trouvent ça juste beau. C'est devenu une mode comme une autre », raconte Abisara Machold, fondatrice du salon de coiffure InHAIrItance, spécialisé en cheveux bouclés ou crépus au naturel.

**Si cette coiffure trouve racine dans un mouvement spirituel et est maintenant une coupe à la mode, ce débat sur l'appropriation culturelle est-il inutile ?**

« Le problème, c'est qu'on mélange les choses. On ne fait plus de différence entre l'échange culturel, l'appréciation culturelle et l'appropriation culturelle », laisse tomber la coordonnatrice du Mois de l'histoire des Noirs, Carla Beauvais. Un phénomène qui ne fait que s'accroître depuis les polémiques sur les spectacles de Robert Lepage, *SLAV* et *Kanata*.

M. Le Glaunec abonde dans le même sens. « Le dialogue est juste mal amené, car c'est une erreur de parler d'appropriation culturelle. Dans cette histoire d'humoriste exclu, on avait plutôt une occasion de débattre sur le fait que cheveux et politique vont de pair. C'est ça qui est intéressant. »

En devenant une mode dans les années 1970, les dreadlocks ont perdu leur connotation spirituelle, mais ont gardé leur symbole politique. Le professeur rappelle que les adeptes du mouvement rastafari prônaient une absence de pouvoir, n'ayant ni lieu de culte, ni dogme, ni leader.

« Pour les peuples afrodescendants, cette coiffure est restée un symbole de résistance et de libération », dit-il. Rien d'étonnant ainsi à voir de nos jours des groupes altermondialistes ou des activistes écologistes adopter ces mèches de cheveux longues et emmêlées.

« Les enjeux politiques ont un lien fort avec les enjeux capillaires. Les révoltes sociales des années 1960-1970, le mouvement hippie notamment, étaient associées à des personnes aux cheveux longs. Les cheveux courts représentent plutôt l'ordre et la rigueur, comme chez les militaires », poursuit le professeur d'histoire.

Il explique ainsi pourquoi les personnes avec des dreadlocks, encore plus lorsqu'elles sont noires, sont encore discriminées au moment de trouver un emploi, un logement, une école, etc.

**Le problème, c'est qu'on mélange les choses. On ne fait plus de différence entre l'échange culturel, l'appréciation culturelle et l'appropriation culturelle.**

CARLA BEAUVAIS



### Une polémique tirée par les cheveux ?

Devenue un sujet chaud divisant les citoyens, l'histoire de Zach Poitras a pris beaucoup trop d'ampleur, de l'avis du principal concerné et de plusieurs membres de la communauté noire.

Exclu à cause de ses dreadlocks, l'humoriste n'estime pas pour autant avoir été censuré par la Coop Les Récoltes. « C'est leur droit. Je ne suis pas d'accord avec leur façon de faire ou leur opinion face aux dreads, mais ce n'est pas de la censure », indique-t-il, précisant toutefois trouver « absurde » de se faire cataloguer de « raciste » à cause de ses cheveux. « Je crois qu'on ne tape pas sur le bon clou. Les gens de cette coop et moi avons les mêmes combats, mais on ne s'y prend peut-être pas de la même façon. »

Carla Beauvais, coordonnatrice du Mois de l'histoire des Noirs, y voit plutôt une dérive du débat sur l'appropriation culturelle. « Les gens qui se sont prononcés sont des Blancs. Et je ne crois pas que les gens de la communauté noire sont d'accord avec ce qui est arrivé au bar. Ça enlève de la légitimité au vrai débat sur l'appropriation culturelle. »

ISTOCK

**LEDEVOIR**

1265, rue Berri, 8<sup>e</sup> étage,  
Montréal (Québec) H2L 4X4  
Métro Berri-UQAM  
Ouvert du lundi au vendredi  
de 8 h 30 à 16 h 30



Suivez-nous  
sur LeDevoir.com  
et sur nos réseaux  
sociaux



**RÉDACTION**

Téléphone  
514 985-3333  
Courriel  
redaction@ledevoir.com

**RENSEIGNEMENTS ET  
ADMINISTRATION**

Téléphone  
514 985-3333

**ABONNEMENTS**

(du lundi au vendredi  
de 7 h 30 à 16 h 30)  
Téléphone  
514 985-3355  
Extérieur de Montréal  
1 800 463-7559 (sans frais)  
Courriel  
abonnements@ledevoir.com  
Télécopieur  
514 985-5967

**PUBLICITÉ**

Téléphone  
514 985-3399  
Extérieur de Montréal  
(sans frais)  
1 800 363-0305  
Courriel  
publicite@ledevoir.com  
Télécopieur  
514 985-3340

**AVIS PUBLICS  
ET APPELS D'OFFRES**

Téléphone  
514 985-3452  
Courriel  
avisdev@ledevoir.com  
Télécopieur  
514 985-3340

**PETITES ANNONCES  
ET PUBLICITÉ PAR  
REGROUPEMENT**

Téléphone  
514 985-3322  
Courriel  
petitesannonces@ledevoir.com  
Télécopieur  
514 985-3340

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc., dont le siège social est situé au 1265, rue Berri, 8<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H2L 4X4. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12300, rue Brault, Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoi de publication — Enregistrement no 0658. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.